

qui s'applique en tout ou en partie aux articles d'usage courant compris dans la convention de Crow's Nest Pass, telle qu'elle a été adressée d'abord au bureau:

Tarif.	En vigueur.	Direction.
C.C.F.E., 257.	1er août 1904.	Entièrement sur rail. Est du Canada à des localités du Manitoba et d'Ontario, à l'ouest de Port-Arthur.
C.C.F.E., 259.	1er août 1904.	Entièrement sur rail. Est du Canada à des localités de l'Assiniboia, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Anglaise.
C.C.F.E., 232.	Ouverture de la navigation, 1905.	Lacs et voies ferrées est du Canada jusqu'à l'Ontario et le Manitoba, Port-Arthur et l'ouest.
C.C.F.E., 234.	Ouverture de la navigation, 1905.	Lacs et voies ferrées est du Canada jusqu'à l'Assiniboia, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Anglaise.
C.C.F.E., 128.	20 mai 1903.	Voies ferrées seulement. Bestiaux, est du Canada jusqu'à Port-William et l'ouest.
C.C.F.O., 40.	10 mai 1902.	De Port-Arthur à Port-William, vers l'ouest à l'Ontario et au Manitoba.
C.C.F.O., 41.	14 mai 1902.	De Port-Arthur et Port-William jusqu'à l'Assiniboia, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Anglaise.
C.C.F.O., 73.	7 oct. 1903.	Grain et succédanés des stations de l'ouest du Canada jusqu'à Port-Arthur et Fort-William.

3. Répondu sous les numéros 1 et 2.

4. Le tarif au wagon pour le transport des chevaux—en wagons couverts ou à bestiaux—de Montréal et des stations à l'ouest de cette ville dans l'Ontario et le Québec jusqu'à Regina, indiqué dans le premier tarif inscrit à la commission, C.R.C. n° E-128, à dater du 20 mai 1903, était de 74 cents par cent livres et le poids minimum de chaque wagon était 20,000 livres.

5. Le tarif au wagon pour le transport des chevaux en wagons couverts ou à bestiaux de Montréal et des stations à l'ouest dans l'Ontario et dans le Québec jusqu'à Regina avant le décret ministériel n° 1863, était 96 cents par 100 livres et le poids minimum du wagon 20,000 livres.

6. On ne peut pas y répondre d'une façon catégorique, car les tarifs établis à l'origine par la convention de Crows Nest ne sont pas dans les dossiers de la commission des chemins de fer. Si on les compare avec les tarifs inscrits à la commission le 1er décembre 1904, les prix demandés pour les articles inclus dans la convention de Crows Nest ne semblent pas avoir été dépassés jusqu'à la promulgation du décret du conseil privé n° 1863, sauf pour les chevaux, au wagon. Dans leur cas les augmentations en sus des prix du 1er décembre 1904 ont été les suivantes, en cents par 100 livres:

Tarif.	Mise en vigueur.	Taux.
C.R.C.E. 28.	20 mai 1903.	74 cents.
C.R.C.E. 1790.	21 juillet 1910.	96 cents.
C.R.C.E. 2894.	1er janv. 1915.	96 cents.

LE PASSIF DU NORD-CANADIEN.

M. PAPINEAU demande:

Quel était le total du passif de la compagnie de chemin de fer Nord-Canadien, y compris la compagnie d'équipement du Nord-Canadien, au 31 décembre 1919?

L'hon. J. A. CALDER (au nom du ministre des Chemins de fer): Le passif du Nord-Canadien à la date du 31 décembre 1919, y compris la dette consolidée, les hypothèques sur le matériel, et les terrains, les avances faites par le Gouvernement et toutes autres obligations, s'élevait à \$566,097,468.10.

LE BUREAU DE POSTE DE ST-THEODORE D'ACTON.

M. MARCILE demande:

1. Depuis quand l'emplacement du bureau de poste de Saint-Théodore d'Acton est-il changé?
2. Qui a recommandé l'emplacement actuel?
3. Le gouvernement sait-il que cet emplacement est très loin de l'église et que son éloignement incommode les cultivateurs?
4. MM. Téléphore Picard et Rémi Desautels, établis tous deux en face de l'église, ont-ils l'un ou l'autre refusé de prendre ce bureau de poste?
5. A-t-on demandé à l'un ou à l'autre d'installer ce bureau de poste à domicile?
6. Dans la négative, pourquoi?

Le très hon. ARTHUR SIFTON (au nom du ministre des Postes):

1. Depuis la nomination de Mme René Gauthier, autorisée le 10 octobre 1919.

2. M. Victor Gaudet, inspecteur du district de Montréal.

3. Non.

4. M. Téléphore Picard a demandé la position, mais le dossier ne mentionne pas le nom de M. Rémi Desautels.

5. Non.

6. L'inspecteur a annoncé qu'il y avait plusieurs postulants sur les rangs, mais un grand nombre de gens de marque, de Saint-Théodore d'Acton, pour ne pas dire tous, sont en faveur de Mme René Gauthier. On